

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 1^{er} juin 2026, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, M. Gaétan Fortier
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Mme Judith Allard	Mme Isabelle Roberge-Maltais
Mme Noëlle Thomas	M. Jean-Christophe René
M. Steve Leblanc	M. Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. Gaétan Fortier, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. Gaétan Fortier, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2026-06-87 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Isabelle Roberge-Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier soit adopté tel que déposé en laissant ouvert l'item "Affaires nouvelles".

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du procès-verbal du 4 mai 2026
4. Présentation des comptes
5. Appui au Cercle des Jeunes Ruraux des Bois-Francis
6. Reconnaissance à M. Alain Lavertu et Mme Maryse Larose
7. Ajout d'une signalisation « Défense de stationner » sur la 3e Avenue (Entre la rue Principale et la rue de l'Aréna)
8. Demande de l'entreprise Excavation TF Inc. pour l'acquisition d'une partie du lot #6 078 693
9. Projet du nouveau puits – Mandat pour une Caractérisation écologique
10. Projet du nouveau puits – Mandat pour une Étude environnementale de Phase 1

11. Demande de la Fabrique St-André-Bessette – Utilisation de l'équipement pour la tenue de « Soirées Country »
12. Demande de dérogation mineure de Mme Thérèse Aubert
13. Autorisation municipale - Demande de démolition de l'immeuble du 500 10e rang (M. Louis Bédard)
14. Autorisation municipale - Demande de démolition de l'immeuble du 1271 Route 161 (M. Olivier Boulet)
15. Fermeture du dossier concernant la demande 2025 d'intervention dans la Rivière Nicolet (Domaine Boisvert) – Annulation de la résolution #2025-02-31
16. Projet du service de garde en Communauté – Signature du Bail avec Mme Pascale Bouffard
17. Dépôt d'une demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA 2026) – Projet du Comité Skatepark de la MDJ
18. Augmentation de la couverture d'assurance responsabilité à 5 millions
19. Adoption du Règlement #564 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2026
20. Affaires nouvelles
21. Correspondance
 - a) Confirmation reçue du MTMD d'une aide financière 2026 de 193,454\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet entretien;
 - b) Lettre de remerciement reçue de la Fondation du CLSC Suzor-Côté faisant suite à l'aide financière accordée par la municipalité à la Fondation;
 - c) Invitation à la population à participer à la « Fête au village » qui aura lieu le samedi 6 juin à compter de 10h au Parc de l'Aréna.
22. Période de questions
23. Clôture de séance

2026-06-88 Dépôt et adoption du procès-verbal du 4 mai 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-Christophe René et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

2026-06-89 Présentation des comptes

Il est proposé par le conseiller M. Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 344,093.51\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2026-06-90 Demande du Cercle des Jeunes Ruraux des Bois-Francis

Il est proposé par le conseiller M. Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER un montant de 100\$ au Cercle des Jeunes Ruraux des Bois-Francis dans le cadre de l'événement annuel de l'organisme qui sera tenu le vendredi 26 juin 2026 et d'en autoriser le paiement.

2026-06-91 Reconnaissance à M. Alain Lavertu et Mme Maryse Larose

Il est proposé par la conseillère Mme Noëlle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité fasse parvenir une lettre de reconnaissance à M. Alain Lavertu et Mme Maryse Larose afin de souligner, dans le cadre de la vente du Foyer Sts-Anges de Ham-Nord conclue au cours des dernières semaines, leur belle et grande implication dans notre communauté au cours de ses nombreuses années puisque la présence du Foyer Sts-Anges fait rayonner notre municipalité et joue un rôle primordial dans la vitalité de notre beau village.

2026-06-92 Ajout d'une signalisation « Défense de stationner » sur la 3^e Avenue (Entre la rue Principale et la rue de l'Aréna)

CONSIDÉRANT QUE la circulation est de plus de plus fréquente dans le secteur de la 3^e avenue (entre la rue Principale et la rue de l'Aréna);

CONSIDÉRANT QUE la présence de voitures stationnées sur la 3^e Avenue entre la rue Principale et la rue de l'Aréna représente une problématique de circulation et un enjeu de sécurité pour les différents usagers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit mis en place de la signalisation des 2 côtés de la rue sur la 3^e Avenue, entre la rue Principale et la rue de l'Aréna, indiquant aux usagers l'interdiction de se stationner dans ce secteur.

2026-06-93 Demande de l'entreprise Excavation TF Inc. pour l'acquisition d'une partie du lot #6 078 093

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'entreprise Excavation TF Inc. afin de procéder à l'acquisition d'une partie du lot #6 078 093, soit la lisière de 50 pieds par

260 pieds (environ 13,000 pieds carrés) appartenant à la municipalité derrière le terrain appartenant à l'entreprise dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT QU'après évaluation de la situation, la municipalité serait disposée à vendre cette portion de terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Isabelle Roberge-Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord accepte de vendre avec garantie légale à EXCAVATION TF INC. une partie du lot #6 078 693 d'une superficie approximative de 13,000 pieds carrés au prix de 1.25\$/pi² (taxes payables en sus), payable comptant à la signature de l'acte de vente ;

QUE M. Gaétan FORTIER, maire et M. Mathieu COUTURE, directeur général soient et sont autorisés à signer pour au nom de la municipalité tous actes et documents relatifs à cet effet.

2026-06-94 **Projet du nouveau puits – Mandat pour une Caractérisation écologique**

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité, dans le cadre du projet du nouveau puits en eau potable JP3-23, de procéder à une caractérisation écologique ayant pour objectif principal de caractériser les milieux naturels présents dans la zone d'étude et de recueillir les informations nécessaires à l'obtention d'autorisations environnementales auxquelles le projet pourrait être assujetti;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme **Les Services EXP** au montant de 7,500\$ plus taxes pour effectuer ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-Christophe René et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme **Les Services EXP** au montant de 7,500\$ plus taxes pour la réalisation du mandat de caractérisation écologique à être réalisée dans le cadre du projet du nouveau puits en eau potable JP3-23.

2026-06-95 **Projet du nouveau puits – Mandat pour une Étude environnementale de Phase 1**

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité, dans le cadre du projet du nouveau puits en eau potable JP3-23 et dans un contexte d'une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), de procéder à la réalisation de la phase 1 de l'étude environnementale de caractérisation du Site selon les principes généraux du Guide de caractérisation ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme **Les Services EXP** au montant de 5,870\$ plus taxes pour effectuer ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Noëlle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme **Les Services EXP** au montant de 5,870\$ plus taxes pour la réalisation de la phase 1 de l'étude environnementale de caractérisation du Site à être réalisée dans le cadre du projet du nouveau puits en eau potable JP3-23.

2026-06-96 **Demande de la Fabrique St-André-Bessette – Utilisation de l'équipement pour la tenue de « Soirées Country »**

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Fabrique St-André-Bessette se lisant comme suit :

Bonjour

Nous souhaitons faire une demande d'équipements auprès de la municipalité dans le cadre de nos soirées country qui auront lieu à l'aréna le 19 juin, 21 août et le 25 septembre.

Ces événements ont pour objectif d'amasser des fonds pour les 3 églises de Notre-Dame, St-Fortunat et Sts-Anges. Pour ce faire, nous aimerions emprunter les équipements suivants :

- *Un stage*
- *Le système de son complet avec micro*
- *Les rideaux*

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous portez à notre demande et attendons l'estimation des coûts.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire accompagner la Fabrique St-André-Bessette dans la réalisation de leur activité par le prêt du local et le prêt des équipements requis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire également discuté avec le comité organisateur du meilleur endroit à choisir pour la tenue de cette activité, soit à faire un choix entre l'Aréna et le Centre Communautaire en considérant les avantages et inconvénients de chaque endroit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-Christophe René et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité procède à un prêt à la Fabrique St-André-Bessette des équipements requis dans le cadre de la réalisation de leur activité de soirées de danse country qui auront lieu le 19 juin, 21 août et le 25 septembre 2026;

QUE la municipalité procède à un prêt du local à la Fabrique St-André-Bessette et que le lieu choisi soit en concertation avec le comité organisateur afin de déterminer le meilleur endroit entre l'Aréna et le Centre Communautaire.

2026-06-97 **Demande de dérogation mineure de Mme Thérèse Aubert**

CONSIDÉRANT la demande de Mme Térésè Aubert concernant l'immeuble portant le # de lot 6 077 461 (matricule #1586-44-8840) situé au 764, rue Principale à Ham-Nord :

- De permettre la reconstruction d'un bâtiment principal (Chalet) avec une marge de recul avant de 8.05 mètres alors que la marge avant minimale permise selon le règlement municipal de zonage no 453 est de 15 mètres;

- De permettre la reconstruction d'un bâtiment principal (Chalet) avec une marge de recul latérale de 2.85 mètres alors que la marge de recul latérale minimale permise selon le règlement municipal de zonage no 453 est de 5 mètres;

La propriétaire déclare :

Suite à l'incendie du chalet en date du 28 décembre 2025, nous devons demander une dérogation mineure pour reconstruire le chalet au même endroit que l'ancien car il doit être situé à l'Ouest de la marge de 10 mètres de la rive du Ruisseau Demers et au Nord de l'installation septique (installée en 2017). Cette situation ne permet pas de respecter la marge latérale du coin nord-ouest du bâtiment qui sera de 2.85 mètres de la ligne de lot et le coin sud-ouest du bâtiment qui sera à 8.05 mètres de la ligne de lot.

CONSIDÉRANT la recommandation **POSITIVE** du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) ayant pris connaissance de ladite demande et l'ayant analysée selon les critères d'évaluation indiqués dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), lors d'une séance tenue le lundi 1^{er} juin 2026 à 18h30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de Mme Thérèse Aubert, tel que spécifié dans la recommandation **POSITIVE** du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) ayant pris connaissance de ladite demande lors d'une séance tenue le lundi 1^{er} juin 2026 à 18h30.

2026-06-98 **Autorisation municipale - Demande de démolition de l'immeuble du 500 10^e rang (M. Louis Bédard)**

CONSIDÉRANT la demande de M. Louis Bédard pour l'obtention d'un permis de démolition pour l'immeuble situé au 500, 10^e rang à Ham-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'analyse de la situation de l'immeuble situé au 500, 10^e rang à Ham-Nord et que tous les critères sont rencontrés afin d'autoriser la demande de démolition;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir procéder à la démolition de cet immeuble bâti avant 1940, la municipalité se doit obligatoirement, afin d'être en mesure d'émettre un permis de démolition, de présenter une demande d'autorisation auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC) puisqu'il est requis d'obtenir au préalable ladite autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE pour déposer une telle demande auprès du MCC, il est requis d'y joindre une résolution municipale démontrant la volonté d'émettre un permis de démolition pour cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme sa volonté et dépose, auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC), une demande d'autorisation qui permettrait à la municipalité de délivrer un permis de démolition pour l'immeuble situé au 500, 10^e rang à Ham-Nord.

2026-06-99

Autorisation municipale - Demande de démolition de l'immeuble du 1271 Route 161 (M. Olivier Boulet)

CONSIDÉRANT la demande de M. Olivier Boulet pour l'obtention d'un permis de démolition pour l'immeuble situé au 1271, Route 161 à Ham-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'analyse de la situation de l'immeuble situé au 1271, route 161 à Ham-Nord et que tous les critères sont rencontrés afin d'autoriser la demande de démolition;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir procéder à la démolition de cet immeuble bâti avant 1940, la municipalité se doit obligatoirement, afin d'être en mesure d'émettre un permis de démolition, de présenter une demande d'autorisation auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC) puisqu'il est requis d'obtenir au préalable ladite autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE pour déposer une telle demande auprès du MCC, il est requis d'y joindre une résolution municipale démontrant la volonté d'émettre un permis de démolition pour cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Judith Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme sa volonté et dépose, auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC), une demande d'autorisation qui permettrait à la municipalité de délivrer un permis de démolition pour l'immeuble situé au 1271, Route 161 à Ham-Nord.

2026-06-100

Fermeture du dossier concernant la demande 2025 d'intervention dans la Rivière Nicolet (Domaine Boisvert) – Annulation de la résolution #2025-02-31

CONSIDÉRANT la demande d'intervention dans la Rivière Nicolet (Domaine Boisvert) de M. Réal Langlois adressée à la MRC d'Arthabaska en février 2025 et appuyée par la municipalité par la résolution #2025-02-31 ;

CONSIDÉRANT QU'après de nombreuses discussions avec le ministère de l'environnement, il a été convenu par la MRC d'Arthabaska en concertation avec M. Langlois de ne pas continuer le projet qui visait le dragage de la rivière Nicolet dans le domaine Boisvert;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir conclure le processus administratif de la demande, il est requis que la municipalité fasse parvenir à la MRC d'Arthabaska une résolution demandant la fermeture du dossier et l'annulation de la résolution #2025-02-31;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-Christophe René et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme à la MRC d'Arthabaska par cette résolution, sa demande de fermeture du dossier visant le dragage de la rivière Nicolet dans le domaine Boisvert et confirme également l'annulation de la résolution #2025-02-31.

2026-06-101 Projet du service de garde en Communauté – Signature du Bail avec Mme Pascale Bouffard

CONSIDÉRANT l'aménagement des locaux terminé permettant de débiter le projet de service de garde en communauté;

CONSIDÉRANT QUE Mme Pascale Bouffard désire y implanter son projet de service de garde;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature d'un bail entre Mme Bouffard et la municipalité afin de dresser les conditions d'utilisation des locaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Isabelle Roberge-Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord procède à la signature d'un bail avec Mme Pascale Bouffard concernant l'utilisation des locaux du 285, 1^{re} Avenue (anciens locaux de Desjardins) selon les principales conditions suivantes :

- Bail d'une durée de 2 ans du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2028
- Loyer : 250\$/mois avec les 4 premiers mois sans frais. Début le 1^{er} octobre 2026
- L'entretien ménager est sous la responsabilité et à la charge de la locataire
- Priorité des places au service de garde aux enfants de Ham-Nord et/ou aux enfants des parents travaillant à Ham-Nord. Avant d'accepter un enfant de « l'extérieur » (autres municipalités), la locataire devra démontrer que cette place est disponible et qu'aucun enfant de Ham-Nord n'est en attente d'une place.

2026-06-102 Dépôt d'une demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA 2026) – Projet du Comité Skatepark de la MDJ

Il est proposé par la conseillère Mme Judith Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise la présentation du projet de Skatepark présenté par les membres du Comité Skatepark de la Maison des Jeunes au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité du Canton de Ham-Nord à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord désigne M. Mathieu Coultre, directeur général et greffier-trésorier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2026-06-103 Augmentation de la couverture d'assurance responsabilité à 5 millions

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de bénéficier d'une couverture d'assurance adéquate;

CONSIDÉRANT la recommandation reçue de notre courtier suggérant de bonifier de 4 millions à 5 millions la couverture de la municipalité en responsabilité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-Christophe René et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER à notre assureur FQM Assurances notre désir d'augmenter de 1 million additionnel notre couverture en responsabilité civile pour un total de couverture de 5 millions.

2026-06-104 Adoption du Règlement #564 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2026

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a déclaré compétence quant à l'élimination, à la valorisation, à la collecte et au transport de matières résiduelles, dont les boues de fosses septiques, à l'égard du territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 18 juillet 2017, du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques adopté par le Conseil de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE ce règlement vise à instaurer un programme de gestion des boues de fosses septiques, comprenant notamment la collecte, le transport et la valorisation de ces matières;

ATTENDU l'article 44 de ce règlement, qui se lit comme suit : « *Les tarifs et frais reliés aux services et activités visés par le présent règlement sont exigés par les municipalités* »;

ATTENDU QUE, en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), la compensation relative à l'application de ce programme sur le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord doit se faire par règlement;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 4 mai 2026, en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par le conseiller M. Steve Leblanc et un projet de règlement a été déposé et présenté au Conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Noëlle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement portant le numéro 564 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2026 soit adopté.

Affaires nouvelles

Aucune

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

- a) De la réception d'une confirmation du MTMD d'une aide financière 2026 de 193,454\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet entretien;
- b) D'une lettre de remerciement reçue de la Fondation du CLSC Suzor-Côté faisant suite à l'aide financière accordée par la municipalité à la Fondation;
- c) De l'invitation à la population à participer à la « Fête au village » qui aura lieu le samedi 6 juin à compter de 10h au Parc de l'Aréna.

Période de questions

À 20h22, le maire, Gaétan Fortier, invite les citoyens présents ainsi que ceux assistant à distance à la séance à la période de questions et les membres du conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

2026-06-105 Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Jean-Christophe René et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20h34.

Gaétan Fortier, maire

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, Gaétan Fortier maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.